

WEEK-END DE SKI DE FOND (SKATING) 19/20 JANVIER 2019 ULRICHEN / VALLEE DE CONCHES

Organisation et renseignements: Eric Bucher tél. 076 434 78 81
René Maire tél. 078 927 63 57

Cours d'initiation ou de perfectionnement à la technique du skating par des professionnels afin de mieux profiter du reste de la saison.

3 GROUPES DE COURS: DÉBUTANT, MOYEN OU AVANCÉ (À PRÉCISER LORS DE L'INSCRIPTION)

Pas d'obligation pour les cours, vous pouvez également simplement profiter des belles pistes de la vallée et d'un week-end convivial et sympa.

PROGRAMME:

samedi 19 janvier:

Rendez-vous à 08:15 au parking du tennis-club de Puidoux-gare. Sortie autoroute Chexbres direction Puidoux. 1er giratoire à gauche, parking à 200 m.

Regroupement dans les voitures. Les passagers participent aux frais de déplacement en accord avec le chauffeur.

Les personnes voyageant en train ou se rendant directement à Ulrichen sans passer par Puidoux sont priées de le signaler afin d'éviter des attentes inutiles.

Arrivée à Ulrichen à environ 10:30 - 11:00

Dépôt des affaires à l'hôtel Walser à Ulrichen (à côté de la piste de fond)

Dès 11h: **Location matériel de ski ou fartage possibles au sport shop à Obergesteln / ski libre / repas libre**

Cours de 14:00 à 16:00 rendez-vous devant le sport shop/vasa bar à Obergesteln à 15 min (ski) ou 5 min. (voiture) de l'hôtel. Ensuite ski libre ou vasa bar

Souper à l'hôtel Walser (env. 19:00) soirée libre

dimanche 20 janvier:

Petit déjeuner à l'hôtel

Cours de 10:00 à 12:00 rendez-vous devant l'hôtel

Repas et ski après-midi libre selon envie et énergie

Voyage de retour libre

Inscriptions:

Sur la liste affichée au vestiaire du footing-club ou sur le site du FC, **déla**

Prix forfaitaire: **180.—** p/pers. en chambres doubles ou triples inclus demi-pension et cours / **110.—** si pas de cours (chambres simples avec majoration)

Acompte: 50.— dès inscription, par virement postal à René Maire, 1304 Cossonay
IBAN CH98 0900 0000 1741 3986 3 / CCP 17-413986-3

Attention: le solde se règle **en espèces** à René avant le repas du samedi soir.

En cas de désistement moins de 10 jours avant la date de départ, l'acompte ne sera pas remboursé (sauf maladie ou accident)